

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Band: - (2023)
Heft: 43

Artikel: Retour sur la période stratégique 2020-2023 du cadastre RDPPF
Autor: Käser, Christoph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1046298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retour sur la période stratégique 2020–2023 du cadastre RDPPF

La période stratégique 2020–2023 touche à sa fin. Elle aura été marquée par des événements aussi importants que l'évaluation et le rapport destiné au Conseil fédéral et au Parlement. L'heure est à présent au bilan.

La stratégie du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) pour les années 2020 à 2023 et le plan de mesure associé se fondent sur trois axes stratégiques:

1. Introduction des thèmes RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse
«Comprenant les 17 premiers thèmes RDPPF relevant du droit fédéral, le cadastre RDPPF est en service partout, en couvrant intégralement le pays de manière homogène.»
2. Extension du contenu du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse
«Le cadastre RDPPF est enrichi par des thèmes RDPPF supplémentaires relevant du droit fédéral tout en intégrant aussi les 'RDPPF nouvelles ou en cours de modification' et les 'RDPPF déployant un effet juridique anticipé'.»
3. Développement ponctuel du cadastre RDPPF
«Dans l'optique de la stratégie 2024–2027, des projets prioritaires et des travaux préparatoires ponctuels visant le développement du cadastre RDPPF sont entrepris. Ils ciblent des clarifications pour l'introduction de thèmes RDPPF supplémentaires, l'accroissement de la sécurité juridique et le maniement d'autres types de restrictions.»

L'état de mise en œuvre peut être résumé ainsi en octobre 2023, en égrenant les paquets de mesures (lettres A à M):

1^{er} axe: introduction des thèmes RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse

A – Finaliser l'introduction des thèmes RDPPF de droit fédéral sur l'ensemble du territoire
Tous les cantons ont mis en place le cadastre RDPPF. L'exploitation et les actualisations des données sont très fiables. Les systèmes ne comportent plus que des insuffisances mineures. En revanche, la couverture territoriale n'est pas encore complète pour les thèmes RDPPF puisqu'elle s'établit à 95 %. Comme on s'y attendait, les plans d'affectation constituent le défi principal. Dans quatre cantons (BE, GL, SO, TI), les traitements de données et les intégrations correspondantes sont toujours en cours.

B – Favoriser l'accès simple et centralisé et

C – Augmenter la notoriété

L'accès centralisé fonctionne parfaitement bien, de sorte

que la campagne d'information menée à l'échelle nationale a pu porter ses fruits. Le nombre d'extraits PDF délivrés dans tout le pays a considérablement augmenté pour passer de 275 888 en 2019 à 2140 217 en 2022.

D – Effectuer l'évaluation

Elle a pu être réalisée comme prévu par la société INTERFACE Politikstudien Forschung und Beratung AG. Le rapport de l'organisme d'accompagnement destiné au Conseil fédéral et au Parlement en est arrivé aux conclusions suivantes:

- le cadastre RDPPF a fait ses preuves
- le cadastre RDPPF répond aux besoins à satisfaire
- l'accès simple à de premières informations foncières existe
- la sécurité du droit est accrue grâce à des informations contraignantes
- le cadastre RDPPF simplifie les circuits de décision de l'administration publique
- la tâche commune et l'organisation de l'introduction étaient opportunes
- le cadastre RDPPF est ouvert à des extensions futures
- les frais occasionnés et les bénéfices retirés ne concernent pas les mêmes acteurs
- la couverture territoriale n'est pas encore complète
- les doublons avec le registre foncier sont gênants
- la cible a été manquée en matière de responsabilité
- le thème des restrictions liant les autorités doit être abordé.

Le rapport d'évaluation complet figure dans cadastre n° 38 avril 2022.

2^{ème} axe: extension du contenu du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse

E – Etendre les contenus selon le droit fédéral et

F – Etendre les contenus selon le droit cantonal

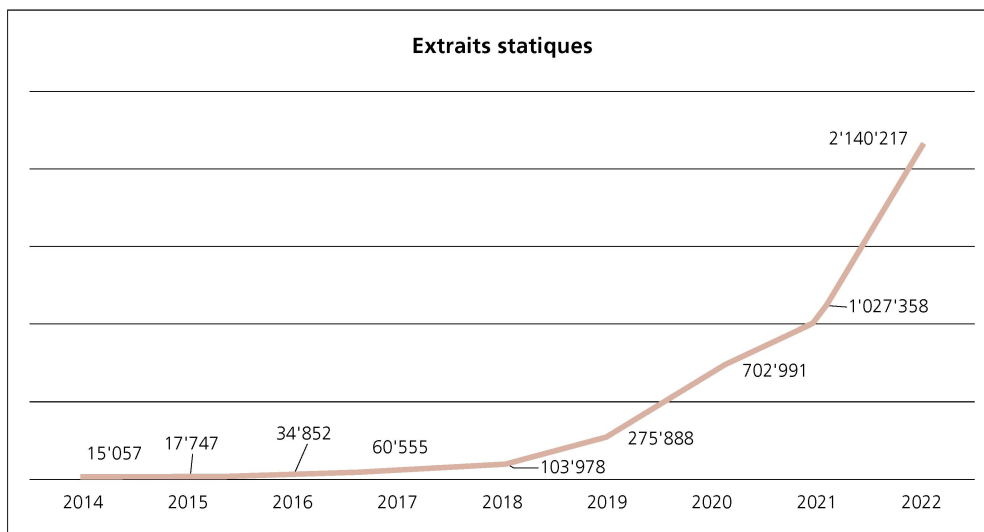
Les thèmes RDPPF supplémentaires ont déjà pu être mis en ligne par de nombreux cantons. Des travaux restent cependant à entreprendre dans quelques cantons. Il est donc vraisemblable que les thèmes RDPPF supplémentaires ne seront pas introduits dans la Suisse entière à la fin de l'année 2023.

G – Publier les RDPPF en cours de modification et

H – Publier des RDPPF avec effet juridique anticipé

La plupart des cantons ont étendu leurs systèmes de cadastre RDPPF par la fonction de modification. Il est pro-

Graphique: évolution du nombre d'extraits PDF par an



nable que les cantons auront tous introduit cette fonction supplémentaire d'ici à fin 2023.

I – Favoriser le passage au numérique des processus internes de l'administration

Si les données issues du cadastre RDPPF permettent un meilleur soutien des processus dans quelques cantons, cela reste une tâche permanente. L'optimisation des processus est un thème constamment à l'ordre du jour et le restera.

J – Favoriser un accès aux informations foncières sur l'entier du territoire suisse

L'extrait commun relatif aux informations foncières a pu être conçu dans ses grandes lignes. Le cadastre RDPPF a déjà apporté sa contribution dans ce cadre. L'essentiel du travail doit maintenant être accompli par la mensuration officielle et les bureaux du registre foncier. Un groupe de travail œuvre actuellement à la conception de l'extrait, avec des renseignements sur la propriété et des interfaces adéquates.

3^{ème} axe: développement ponctuel du cadastre RDPPF

K – Rendre la progression de l'utilisation au sein de l'administration possible

Le même constat que pour le paquet de mesures I s'applique ici. Une utilisation accrue passe par des processus optimisés, ce qui constitue une tâche permanente.

L – Préparer de nouveaux thèmes RDPPF

Le modèle de géodonnées minimal pour le thème RDPPF des périmètres de protection des installations de transport par conduites a été publié par l'Office fédéral de l'énergie. Il tient compte des exigences du modèle-cadre pour le cadastre RDPPF. Les préparatifs pour l'introduction de ce thème à partir de 2028 se poursuivront durant la période stratégique 2024–2027.

M – Analyser l'extension par d'autres restrictions

Le projet prioritaire 32 traitant de ce sujet a été lancé par le canton de Thurgovie (voir «cadastre» n° 41 avril 2023).

Bilan

L'étape clé de la période stratégique 2020–2023, le rapport d'évaluation destiné au Conseil fédéral et au Parlement, a été franchie avec brio. Le cadastre RDPPF bénéficie d'un large soutien et nombreux sont désormais ceux qui reconnaissent la plus-value qu'il apporte. Les statistiques d'utilisation en forte progression sont là pour en témoigner (voir graphique). Un autre aspect positif est le fait que des thèmes RDPPF soient largement intégrés et que les modifications aient été incluses comme une fonction supplémentaire. Les bases pour la poursuite du développement du cadastre RDPPF ont également pu être jetées avec les projets prioritaires et les nouveaux thèmes RDPPF.

Le grand nombre de parties prenantes continue à constituer un défi, puisqu'elles vont de la Confédération aux communes en passant par les cantons et de multiples acteurs du secteur privé. Dès que l'implication d'un acteur fléchit, la progression du système global cadastre RDPPF en subit les conséquences. On le constate d'une part pour les plans d'affectation et d'autre part lors des révisions de modèles de données.

Je voudrais néanmoins remercier chaleureusement ici tous ceux qui n'ont pas ménagé leur peine jusqu'à présent et ont toujours joué le jeu. C'est grâce à vous que nous avons pu apporter la preuve que le cadastre RDPPF fonctionne bel et bien!

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christoph.kaeser@swisstopo.ch